

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AOUT 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-51

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le premier août à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 25 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet VALIDATION DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ ILLIWAP

La société ILLIWAP propose un logiciel facilitant la communication entre les collectivités et les citoyens. Ces derniers, qu'ils vivent sur la commune ou non, peuvent avoir accès en temps réel aux informations de la vie locale.

En cas d'alerte météo ; toute personne (ayant téléchargé l'application Illiwap) présente sur le territoire sera avertie.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de signer le contrat d'un montant annuel de 190.00 € HT avec la société ILLIWAP.

Envoyé en préfecture le 03/08/2022

Reçu en préfecture le 03/08/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20220801-202251-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer le contrat avec la société ILLIWAP ainsi que tout
document relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.